

Descriptif produit

Le volet **Formation** du produit **Votre activité by Hiscox** permet de protéger les professionnels de la formation **contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions** qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Ce contrat permet notamment de **prendre en charge au titre de la garantie : les frais de défense, les dommages et intérêts, les frais additionnels et correctifs.**

Nous vous invitons à rejoindre votre extranet myhiscox-partenaire.fr pour découvrir l'intégralité des activités à votre disposition vous permettant de réaliser vos cotations et contrats en toute autonomie.

Cibles

✓ Ce produit s'adresse aux professionnels de la formation, qu'elle soit théorique ou pratique, **notamment** dans les secteurs suivants :

- Centre de formation
- Présentiel ou en ligne (e-learning)
- Formateur freelance
- Professeur de sport ou de danse
- Auto-école (hors risques de circulation)
- Bateau-école (hors risque de navigation)
- Formation CACES

✗ Ce produit ne s'adresse pas aux professionnels exerçant dans les domaines suivants :

- Formation aux métiers de la sécurité soumis à agrément CNAPS (voir métiers de la sécurité)
- Etablissements d'enseignement scolaires
- Centre/ école de formation dans les métiers médicaux/paramédicaux

Garanties

- Le défaut de conseil

(Exemple de mise en cause : programme de formation inadapté aux besoins du client)

- La divulgation d'informations confidentielles

(Exemple de mise en cause : l'assuré diffuse par négligence des informations stratégiques confidentielles.)

- Les fautes professionnelles, erreurs ou omissions

(Exemple de mise en cause : la formation dispensée n'est pas à jour des dernières actualités/législations propres au sujet de la formation.)

L'atteinte à la vie privée

(Exemple de mise en cause : un fichier contenant des données personnelles est malencontreusement diffusé à des tiers.)

- La perte et la destruction de vos données ou de celles de vos clients

(Exemple de mise en cause : à la suite d'une mauvaise manipulation, l'assuré perd des données confiées par son client.)

- La violation des droits de propriété intellectuelle

(droits d'auteur, logos, marques, images)

(Exemple de mise en cause : utilisation par l'assuré d'images et logos appartenant à des tiers.)

- Les retards accidentels dans la prestation

(Exemple de mise en cause : le retard dans la prestation cause un dommage à son client.)

- L'endommagement ou la destruction de votre site web à la suite d'un piratage

Garantie additionnelle : perte de vos documents, piratage de site internet, atteinte à votre réputation, violation des données personnelles, remplacement d'un homme clé.

- Possibilité de proposer un contrat combiné RC Pro. / Cyber

Le contrat couvre notamment l'assuré pour les fautes intentionnelles ou la malveillance des préposés, la transmission de virus par l'assuré ou ses préposés, les actes de concurrence déloyale, les frais de reconstitution des médias, le dénigrement, la diffamation.

Avantages

- Aucune sous-limite en RC professionnelle

Hiscox n'applique pas de sous-limites, l'assuré est couvert pour tout type de sinistre garanti jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite.

- Application d'une prime forfaitaire

La prime est calculée sur le chiffre d'affaires de l'année passée et non sur celui de l'année en cours. Aucune régularisation de prime n'est appliquée en fin d'année. Nous n'ajustons la prime pour l'année suivante que si le chiffre d'affaires excède 1 500 000€ et a varié de plus de 20% (à la hausse ou à la baisse).

L'intérêt pour l'assuré est double, cela lui permet de prévoir sans surprise son budget d'assurance pour l'année, et c'est un gain de trésorerie pour les entreprises en forte croissance puisque la prime d'assurance est calculée sur le chiffre d'affaires de l'exercice clos.

- Possibilité de proposer des offres sans franchises

Les offres pourront être exonérées de franchises (sur les volets RC Professionnelle et RC Exploitation/Employeur) aux conditions suivantes : chiffre d'affaires d'1 500 000€ maximum et montant de garantie RC Professionnelle d'1 000 000€ maximum).

- Garantie monde entier USA / Canada

Garantie de base : Nous garantissons les dommages survenus dans le monde entier, sous réserve que la réclamation ne soit pas portée devant les juridictions américaines ou canadiennes et / ou ne relève pas des législations de ces pays.

Extension de garantie USA / Canada : Nous garantissons aussi les réclamations portées devant les juridictions et lois américaines / canadiennes.

- Garantie des filiales

Hiscox couvre automatiquement les entités et filiales acquises en cours d'année dès lors que leurs chiffres d'affaires ne dépasse pas 20% du chiffre d'affaires déclaré au contrat par l'assuré.

- Sinistres - Intervention en amont et volonté de règlement amiable

Une équipe de spécialistes conseille et accompagne l'assuré dans la définition de la meilleure stratégie, ainsi que dans le choix, si nécessaire, des avocats et experts les plus adaptés afin d'obtenir un règlement amiable quand cela est possible.

Pourquoi souscrire ?

La RC professionnelle est l'assurance vie de votre entreprise

L'assurance responsabilité civile professionnelle n'est pas réservée aux grandes entreprises. L'intensité des sinistres n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires de l'assuré. Il est donc important de s'assurer pour des montants suffisants, sous peine de mettre en péril l'avenir de son entreprise.

C'est pourquoi :

- Même en étant irréprochable vous pouvez être mis en cause

Il n'est pas nécessaire d'être responsable d'un sinistre pour être mis en cause. Exemple : Vous réalisez une prestation de conseil pour un client. Celui-ci mécontent du résultat vous attaque alors que le problème vient en fait d'un mauvaise mise en application de vos recommandations. Il est alors essentiel de posséder une couverture responsabilité civile professionnelle à même de prendre en charge les frais de défense pour ne pas avoir à en faire l'avance.

- Vos relations commerciales sont la base de votre activité, vous devez tout faire pour les préserver

En cas de désaccord vos clients attendent de vous des solutions. Un assureur qui n'intervient qu'après réclamation officielle pour payer le montant d'un préjudice oublie que votre client est votre fonds de commerce et que ce type d'affaire met à mal vos relations commerciales. Hiscox intervient en amont, dès que vous avez connaissance d'un fait susceptible d'engager votre responsabilité afin d'éviter la judiciarisation du litige et de préserver votre réputation.

- Vous devez être assuré pour décrocher certains contrats

Dans un contexte de plus en plus procédurier il est désormais fréquent que certains clients exigent de leurs prestataires une attestation d'assurance, ou que les banques exigent de leurs clients des garanties. Il serait dommage de passer à côté d'un contrat d'envergure ou d'une opportunité de financement uniquement parce que vous n'êtes pas correctement assuré.

- Vous avez besoin d'un assureur spécialiste de vos métiers et d'un contrat sur mesure

Depuis 25 ans, le groupe Hiscox a développé un savoir-faire spécifique destiné à couvrir la responsabilité civile professionnelle et notamment auprès des acteurs du service à la personne.